

Chedore Kuppensheim

D

Daniel Baumann

L'an Mil huit cent dix, le vingt deux novembre devant nous premier  
suppléaire de l'Etat civil de la commune de Schaffhouse, arron-  
dissement de Strasbourg, Département du Bas Rhin, sont comparus,  
1.° Chedore Kuppensheim, employé demeurant en cette commune, fils de Jean  
Kuppensheim, brasseur juré et de Madeleine Terau, le conjoint de cette commune,  
qui le vingt quatre novembre Mil huit cent quatre vingt sept, lesquels en  
pouvoir nous a présent et futur, d'une part,  
Et Daniel Baumann, demeurant en cette commune d'après dis-  
moi-nie à Kettig, le Douze juin, qui est cent quatre vingt sept, fils de  
Jean Baumann et de Jeanne Kuppensheim, le conjoint de cette commune de  
Kettig, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration d'un mariage  
projeté entre eux et dont la publication ont été faite devant la principale  
porte de notre maison communale le Douze et dix huit de ce mois de novembre  
dernier. Comme opposition au mariage ne nous ayant été faite, fait et trait à leur  
requête et après avoir lu l'article du chapitre 6 du titre du Code  
Napoléon intitulé du mariage avec demande d'autorisation pour et à la future  
épouse, si le futur époux et la future épouse, chacun d'eux ayant  
requis de prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant  
répondu séparément et affirmativement, déclarer ces unions de la  
Loi que le futur époux Chedore Kuppensheim et Daniel Baumann  
font un par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de deux  
agés de cinquante cinq ans, et Abraham Kuppensheim, âgé de vingt deux  
ans, le premier cousin de la future épouse, de Daniel Baumann, âgé de  
vingt sept ans, frère de Chedore Kuppensheim, le conjoint de la future  
épouse, tous quatre tous deux demeurant en cette commune, qui ont signé  
avec nous et les parties après lecture faite.

Isaac Kuppensheim  
Daniel Baumann  
Daniel Kuppensheim  
Daniel Baumann  
Daniel Kuppensheim  
Daniel Baumann

Michel Michel  
Michel Michel

Marx Kahn

D  
Sara Michel

L'an Mil huit cent dix, le vingt deux novembre, devant nous premier  
suppléaire de l'Etat civil de la commune de Schaffhouse, arron-  
dissement de Strasbourg, Département du Bas Rhin, sont comparus  
Marx Kahn, garçon d'épave en cette commune, fils de Jean Kuppensheim et de Madeleine Terau,  
le conjoint de cette commune, qui le vingt quatre novembre Mil huit cent quatre vingt sept, d'une part,  
Et Sara Michel, fille de Daniel Michel, le conjoint de cette commune, qui le vingt quatre novembre Mil huit cent quatre vingt sept, d'autre part,  
lesquels nous ont requis de procéder à la célébration d'un mariage projeté entre eux  
et dont la publication ont été faite devant la principale porte de notre  
maison communale le Douze et dix huit de ce mois de novembre  
dernier. Comme opposition au mariage ne nous ayant été faite, fait et trait à leur  
requête et après avoir lu l'article du chapitre 6 du titre du Code  
Napoléon intitulé du mariage avec demande d'autorisation pour et à la future  
épouse, si le futur époux et la future épouse, chacun d'eux ayant  
requis de prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant  
répondu séparément et affirmativement, déclarer ces unions de la  
Loi que le futur époux Marx Kahn et Sara Michel font un par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de deux  
agés de cinquante cinq ans, et Abraham Kuppensheim, âgé de vingt deux  
ans, le premier cousin de la future épouse, de Daniel Baumann, âgé de  
vingt sept ans, frère de Chedore Kuppensheim, le conjoint de la future  
épouse, tous quatre tous deux demeurant en cette commune, qui ont signé  
avec nous et les parties après lecture faite.

Isaac Kuppensheim  
Daniel Baumann  
Daniel Kuppensheim  
Daniel Baumann  
Daniel Kuppensheim  
Daniel Baumann

Michel Michel  
Michel Michel  
Michel Michel  
Michel Michel